



PRÉFECTURE DE LA SAVOIE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il convient donc de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet donc, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas, et qu'une incidence non négligeable est possible, un dossier complet d'évaluation doit être établi.

Pour qui ?

Ce formulaire permettra au **service administratif instruisant le dossier** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : ...**SOTARBAT PROMOTION**.....

Nom du projet : ... **Construction de 6 bâtiments de logements collectifs –
ZAC Valmar – Lot n°3**

Commune (dpt) :**73700 BOURG-SAINT-MAURICE**

Adresse : **247 AVENUE MARECHAL LECLERC**

Téléphone : Fax :

Email :**aiogna@sotarbat.fr**.....

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Possibilité de joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser quel type d'aménagement est envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

.....Le projet consiste en la construction de six bâtiments de logements collectifs au sein de la ZAC Valmar (Lot n°3), comprenant des stationnements, voiries internes, cheminements piétons et aménagements paysagers.

L'opération intègre des dispositifs de gestion des eaux pluviales (noues paysagères, surfaces perméables, dispositifs de rétention), ainsi que des aménagements d'espaces verts.

b. Localisation et cartographie

Le projet est situé :

En site(s) ☐

n° de site(s) : (FR82----

n° de site(s) : (FR82----

...

Hors site(s) ☒ A quelle distance ?

A **2,1 km** du site n° de site(s) : **Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère. (FR8201773)**

A **1,9 km** du site n° de site(s) : **Rebord méridional du massif des Bauges (FR8201775 / FR8212013)**

Nom de la commune : ...**La Ravoire** N° Département : ...**73**....

Lieu-dit :**ZAC Valmar**

- Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

c. Étendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

- Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ...**7 593 m²** ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☒ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☐ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : **Aucun linéaire écologique impacté (pas de cours d'eau, pas de haie structurante, pas d'infrastructure linéaire)...**

- Emprises en phase chantier : **Emprise correspondant au périmètre du lot n°3 de la ZAC Valmar, incluant les zones de terrassement, installations de chantier et accès internes, sans extension hors emprise cadastrale 7 593 m²**

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Mise en place d'installations temporaires de chantier (base vie, stockage matériaux), voiries internes, stationnements, réseaux enterrés (eau, assainissement, électricité), noues paysagères pour la gestion des eaux pluviales, espaces verts et éclairages extérieurs.

Aucun aménagement connexe en dehors du périmètre de la ZAC.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : **En pratique chantier ≈ 18–24 mois mais la case réglementaire reste 1–5 ans**

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

☐ < 1 mois

☒ 1 an à 5 ans

☐ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

☒ Printemps

☒ Automne

☒ Été

☒ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☒ autre : **opération ponctuelle (chantier unique)**

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En phase d'exploitation, le projet correspond à un programme de logements collectifs sans activité industrielle ni traitement spécifique.

Les eaux pluviales sont gérées par infiltration et rétention via des noues paysagères et dispositifs intégrés au plan masse, sans rejet direct vers un milieu naturel sensible.

Les eaux usées sont raccordées au réseau d'assainissement collectif.

L'entretien se limite à la gestion courante des espaces verts et à la maintenance des équipements.

Aucun rejet ou intervention susceptible d'affecter un site Natura 2000 n'est prévu

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet (si connu) :
Sinon classe de coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < 5 000 €

☐ de 20 000 € à 100 000 €

☐ de 5 000 à 20 000 €

☒ > à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

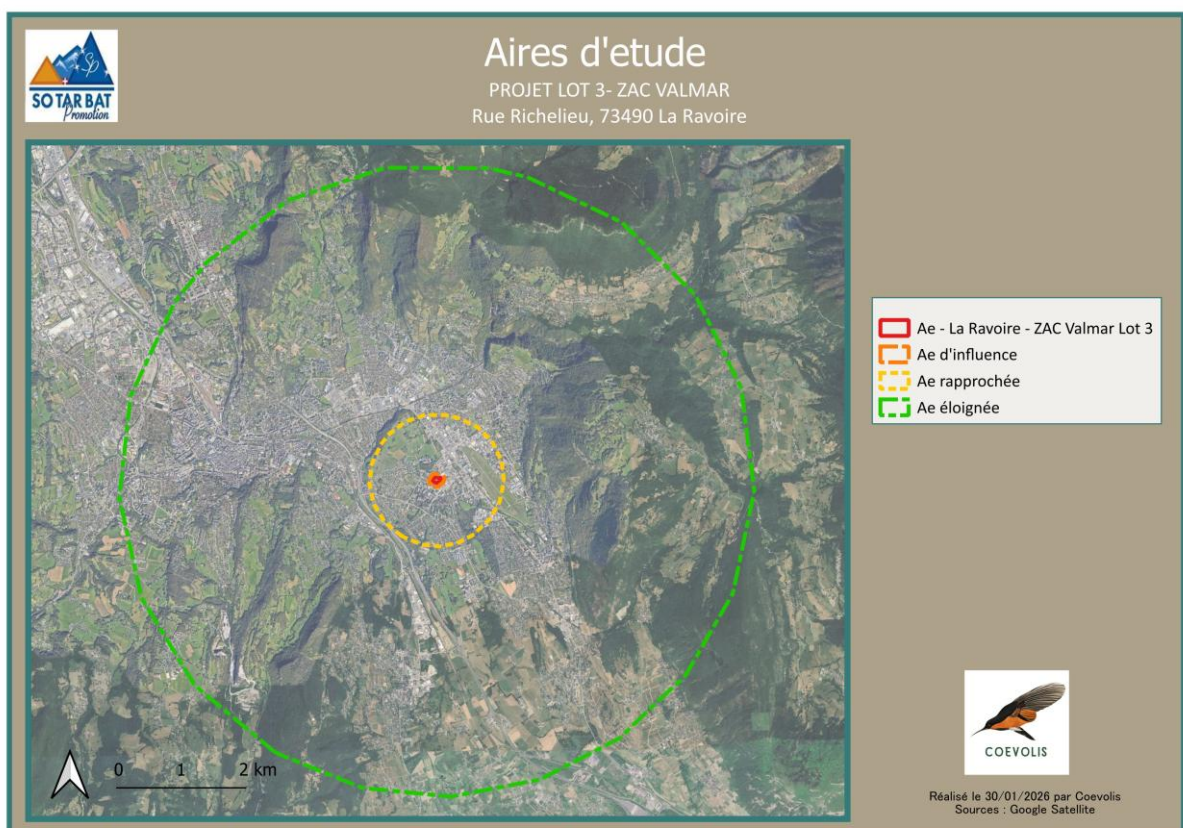
- ☐ Rejets dans le milieu aquatique
- ☒ Pistes de chantier, circulation
- ☐ Rupture de corridors écologiques
- ☒ Poussières, vibrations
- ☐ Pollutions possibles
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☒ Bruits
- ☐ Autres incidences

Préciser les cases cochées et délimiter cette zone d'influence sur un carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème :

La zone d'influence du projet correspond au périmètre du lot n°3 de la ZAC Valmar et à son environnement immédiat (voiries internes et abords directs).

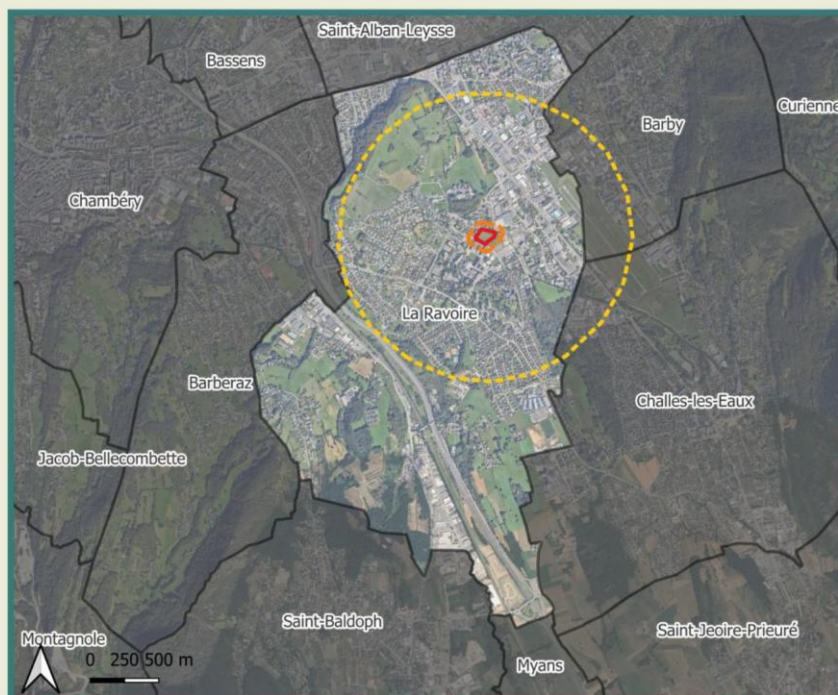
Les incidences potentielles sont limitées à la phase chantier (bruit, circulation, poussières) et restent localisées au sein du tissu urbain existant.

Aucun effet notable n'est attendu au-delà du périmètre urbanisé ni vis-à-vis des sites Natura 2000 les plus proches.



Localisation Communale

Projet de construction de logements collectifs
ZAC Valmar – Lot 3, commune de La Ravoire (73)



Réalisé le 14/01/2026
par N.Camoin Coevolis
Sources : © data.gouv

Aire d'étude

PROJET LOT 3- ZAC VALMAR
Rue Richelieu, 73490 La Ravoire



Réalisé le 07/01/2026 par Coevolis
Sources : Google Satellite

Il faut désormais faire l'état des lieux écologique de la zone d'influence afin de déterminer ensuite les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone :



3 État des lieux de la zone d'étude

PROTECTION REGLEMENTAIRE :

Le projet est en zone urbaine (PLUi – ZAC).

- ☐ Site classé
- ☐ Site inscrit
- ☐ Réserve Naturelle
- ☐ Arrêté de protection de biotope
- ☐ Parc Naturel National
- ☐ Loi Montagne
- ☐ Loi Littoral
- ☐ PIG (projet d'intérêt général) de protection
- ☐ Parc Naturel Régional
- ☐ ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- ☐ Réserve de biosphère
- ☐ Zone RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'étude (= parcelles concernées par l'aménagement), accompagné éventuellement de commentaires pour chaque usage.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture
- ☐ Sylviculture
- ☐ Décharge sauvage
- ☐ Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- ☒ Construite, non naturelle : **Ancien terrain de Rugby à l'abandon en Zone d'aménagement concerté – secteur urbanisé en cours de développement) .**
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires : Le projet s'inscrit au sein de la ZAC Valmar, en zone urbaine destinée à l'habitat collectif conformément au PLUi et aux orientations d'aménagement.

Le secteur correspond à un espace déjà anthropisé, intégré dans un tissu urbain en développement, ne présentant pas d'habitat naturel d'intérêt communautaire ni de fonctionnalité écologique majeure.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

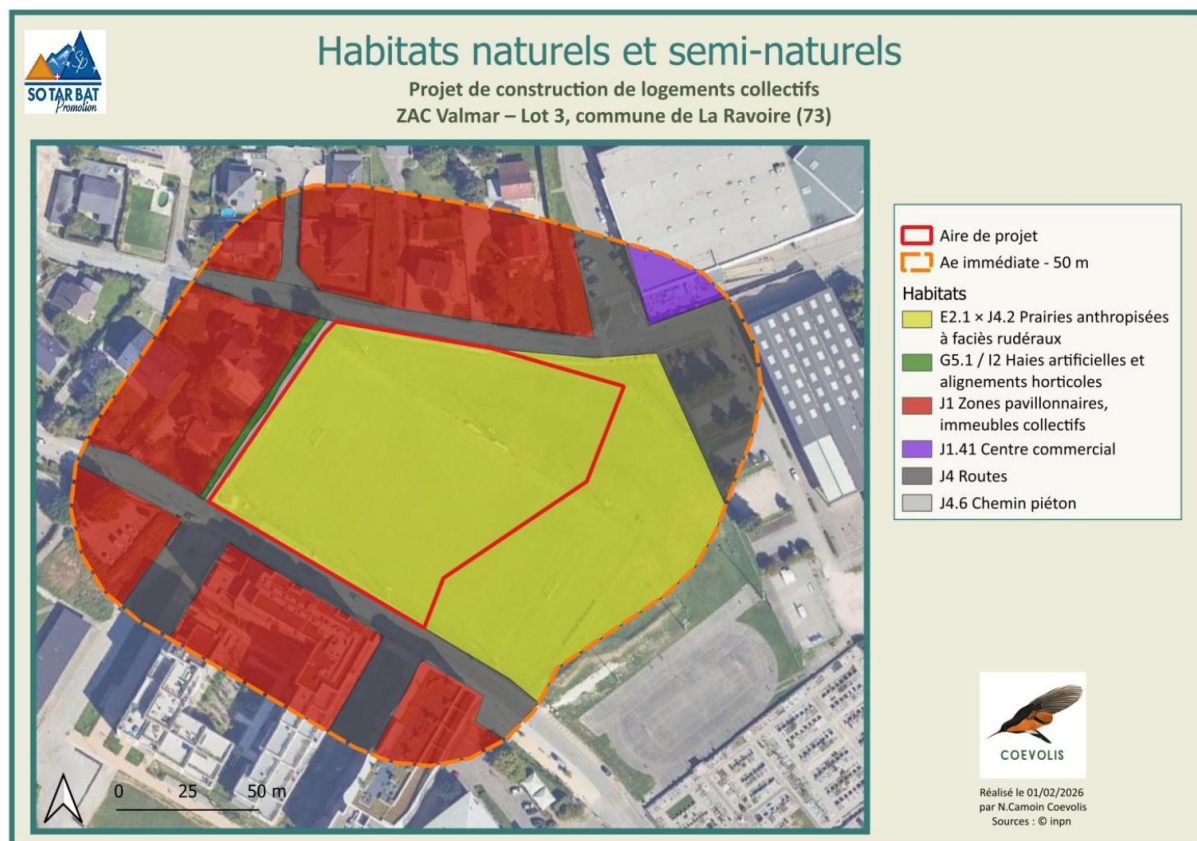


Photo 1 : EUNIS E2.1 x J4.2 – Prairie mésophile anthropisée à faciès rudéraux diffus



Photo 2 : **Autres photos dans dossier Annexe**

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	(pelouse pelouse semi-boisée lande autre :)		Absence de milieu ouvert naturel ; surface majoritairement artificialisée ou en friche rudérale sans intérêt communautaire.
Milieux forestiers	(forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :)		
Milieux rocheux	(falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :)		

Zones humides	(fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :)		
Autre type de milieu	Milieu urbanisé / terrain anthropisé intégré à une ZAC		

Synthèse des enjeux pressentis Flore - Habitats

Aucun habitat naturel ou semi-naturel à enjeu patrimonial n'a été identifié sur l'aire de projet.

Les habitats recensés correspondent exclusivement à des milieux artificialisés, rudéralisés ou horticoles, à faible fonctionnalité écologique et sans lien direct avec les continuités écologiques majeures du territoire.

La flore observée est banale, ubiquiste et fortement dépendante des conditions de gestion anthropique. Le site ne constitue pas un réservoir de biodiversité végétale.

Les enjeux floristiques et habitats sont évalués comme **négligeables** à très faibles concernant la haie.

La principale vigilance concerne la gestion des espèces rudérales et exotiques envahissantes en phase chantier, afin d'éviter leur dispersion.

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPE D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Potentielle	Espèce commune thermophile. Utilisation ponctuelle possible en bordure minéralisée (murets, cabane sud-est, bordures bétonnées). Aucun habitat fonctionnel structurant. Enjeu très faible et localisé.
			Absence de zones humides fonctionnelles et de points d'eau adaptés à la reproduction.
Insectes	Entomofaune rudérale commune (diptères, coléoptères ordinaires, hyménoptères communs).	Potentielle	
Mammifères terrestres	Micromammifères indéterminés (<i>Apodemus sp.</i> , mulot, campagnol)	Présentes, traces	Présence possible en lien avec trous observés dans prairie rudéralisée. Espèces communes. Aucun enjeu patrimonial.

Oiseaux	Corneille noire (<i>Corvus corone</i>)	Présente (2 individus observés)	Déplacement et alimentation ponctuelle dans prairie anthropisée. Pas de reproduction.
	Pigeon biset (<i>Columba livia</i>)	Potentielle	Espèce urbaine opportuniste, utilisation ponctuelle du site.
	Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	Potentielle	Espèce anthropophile, usage en zone bâtie proche.
	Étourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	Potentielle	Espèce commune, alimentation ponctuelle possible.
Chiroptères	Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Potentielle	Chasse opportuniste possible, favorisée par éclairage urbain.
	Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Potentielle	Espèce anthropophile, usage ponctuel en transit ou chasse.
Présentes	Conyza canadensis	Présentes	(Exotiques envahissantes) cortège prairial dégradé (E2.1) et rudéral (J4.2). Fonctionnement rudéral actif, faible stabilité écologique.
	Veronica persica		

Synthèse des enjeux faunistiques pressentis

Les habitats présents sur l'aire de projet et dans son environnement immédiat n'offrent que des potentialités très limitées pour la faune, essentiellement au bénéfice d'espèces communes, ubiquistes et anthropophiles.

Aucune espèce protégée à enjeu fort ou modéré n'a été observée lors de la visite de terrain ni n'est attendue de manière significative au regard des habitats recensés et de leur état de conservation.

Les enjeux faunistiques du site sont globalement évalués comme **négligeables**, le site étant fréquenté de manière ponctuelle et opportuniste, sans fonction identifiée de reproduction, de gîte ou de corridor écologique structurant.

À titre très ponctuel, si la présence du **Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)** venait à être confirmée en bordure du site ou sur des éléments minéraux artificialisés, les habitats concernés présenteraient un **enjeu très faible**, compte tenu du caractère très dégradé et marginal de ces milieux, ainsi que de l'écologie généraliste de l'espèce, bien que celle-ci soit protégée, tout comme ses habitats au sens réglementaire.

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances. Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet s'implante sur une emprise anciennement artificialisée (ancien terrain de sport communal), aujourd'hui occupée par :

- une **prairie anthropisée dégradée** (E2.1),
- des **milieux rudéraux et sols remaniés** (J4.2),

Ces habitats ne présentent **aucun caractère d'intérêt communautaire** et ne constituent pas des habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

La destruction d'habitat concerne donc exclusivement :

- des milieux ouverts rudéralisés,
- à faible valeur écologique,
- sans fonctionnalité identifiée de reproduction, de gîte ou de corridor structurant.

Aucun habitat naturel ou semi-naturel d'intérêt communautaire n'est affecté.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été observée ni n'est attendue au regard des habitats présents.

Les espèces susceptibles d'être ponctuellement concernées sont des espèces communes et ubiquistes :

- Corneille noire (*Corvus corone*) – utilisation ponctuelle en alimentation,
- Pigeon biset (*Columba livia*),
- Moineau domestique (*Passer domesticus*),
- Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*),
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) – potentiel très faible et localisé,
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*),
- Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) – chasse opportuniste en bordure.

Le projet peut engendrer :

- une perturbation temporaire en phase chantier (bruit, présence humaine),
- une suppression de micro-habitats très marginaux (sols meubles, fissures).

Aucune destruction significative d'individus ou de populations n'est attendue.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

.....
.....

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet doit être établi. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l'"**Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000**"

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs)

- Dans le **Formulaire Standard de Données du site**

Sur le site internet de la DDT de la Savoie